



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE LOUVIGNE DE BAIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT D'ILLE ET
VILAINE

Date de la
convocation :
04/11/2022

Conseillers en
exercices : 19

Conseillers présents :
16

Conseillers votants : 19

L'an deux mille vingt-deux, le mardi huit novembre 2022 à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la salle Intermède, sous la présidence de Monsieur PIGEON Thierry, Maire.

Etaient présents : Thierry PIGEON Maire,

Joseph JEULAND, Marie-Odile DAYOT, Michel RENOU, Jean-Pierre BERTINET, Adjointes,

Franck LERAY, Marie-Noëlle RENAULT, Didier LOUAPRE, Fabien FOUCHER, Alexandra GOUSSET, Marina ROSSARD, Daniel DAYOT, Mathilde BETTON, JEULAND Jocelyne, Gérard CHESNAIS, Christophe OGIER Conseillers Municipaux

Absentes excusées : Valérie GAUDION, Sandrine CLEMENT, Laurence LOISON

Absents excusés ayant donné Pouvoir :

Valérie GAUDION à Mathilde BETTON
Sandrine CLEMENT à Jean-Pierre BERTINET
Laurence LOISON à Daniel DAYOT

Secrétaire de séance : Gérard CHESNAIS

Délibération 2022.11.003

Enfance – Tarifs 2023

Mme Marie-Odile DAYOT, adjointe au Maire, expose :

Vu l'avis favorable de la commission enfance le 26 septembre 2022,

Il est proposé au conseil municipal de revoir les tarifs pour l'accueil collectif de mineurs car ils n'ont pas été révisés depuis 2017.

❖ **Tarifs accueil collectif de mineurs (repas non inclus)**

	Quotient Familial	Tarifs demi-jour			
		Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
Cat A	<=649 €	4,57	9,56	6,61	13,97
Cat B	650 à 849 €	5,67	10,66	8,2	15,55
Cat C	850 à 1049 €	6,83	11,81	9,87	17,22
Cat D	1050 à 1249 €	8,04	13,02	11,66	19,01
Cat E	1250 à 1549 €	9,35	14,34	13,55	20,90
Cat F	>= 1550 €	10,71	15,70	15,55	22,90

❖ **Tarif sorties (non obligatoires) : 5.00€**

De plus, pour faire face à l'inflation et à la révision des prix par Convivio, une revalorisation des tarifs de 4 % est proposée.

❖ **Tarifs restauration scolaire - repas**

Enfant	4,00 €
Enfant hors commune	4,33 €
Agents communaux	4,16 €
Adulte	5,20 €

Pour finir, afin de rendre plus lisible la facturation auprès des familles des deux écoles et de faciliter la mise en place de celle-ci auprès de l'équipe d'animation, il est proposé de revoir le tarif de la garderie :

❖ **Tarif de la garderie au quart d'heure : 0.40€**

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- ❖ D'adopter les tarifs proposés pour l'année 2023
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil approuve cette proposition

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Thierry PIGEON

